

## *Communiqué de presse*

Dans le cadre l'application du nouvel art. 63a de la Constitution vaudoise et d'une disposition de l'Accord intercantonal HarmoS, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully lance un questionnaire auprès de 1'500 familles afin de connaître leurs besoins et attentes en terme d'accueil de jour de la petite enfance et des enfants scolarisés.

En septembre 2009, le peuple votait la modification de la Constitution vaudoise par l'introduction de l'art. 63a, imposant, désormais, aux communes l'organisation d'un accueil parascolaire, sous forme d'école à journée continue, durant toute la durée de la scolarité obligatoire.

Cet article précise une disposition de l'Accord intercantonal HarmoS, entré en vigueur en août 2009, et, qui prévoit également qu'une offre en structures de jour doit être proposée aux familles des enfants en âge de scolarité obligatoire, soit de 4 à 15 ans.

Dans le cadre des réflexions liées à la mise en application de ces nouvelles obligations, il a semblé important à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS) de soumettre un questionnaire aux des parents d'enfants en âge de scolarité afin de mieux cerner leurs besoins.

La problématique du manque de places d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans reste très présente, malgré les efforts permanents de la Commune pour développer l'offre.

Dès lors, la DJAS a estimé judicieux d'associer également les parents de ces enfants à cette démarche.

1'500 familles pulliérannes, dont les enfants sont âgés de 0 à 15 ans, recevront un questionnaire destiné à cerner leurs besoins en matière d'accueil de jour.

La synthèse des réponses reçues permettra de disposer d'une photographie de la situation.

Différentes alternatives en matière d'accueil pourront alors être étudiées, évaluées et planifiées, de manière à mettre sur pied, progressivement, des structures d'accueil tendant à répondre à la demande à Pully.

Afin de remercier les familles de leur précieuse collaboration à cette étude, le retour du questionnaire sera assorti d'un tirage au sort, à la clé duquel 10 familles recevront des prix pour petits et grands.

Les résultats de ce questionnaire seront communiqués à la presse et mis à disposition sur le site Internet communal [www.pully.ch](http://www.pully.ch) dans le courant du premier semestre 2012.

Pully, le 18 janvier 2012 - La Municipalité

### *Renseignements complémentaires:*

Ville de Pully - Direction de la jeunesse et des affaires sociales, Daniel Margot, conseiller municipal, Alain Delaloye, chef de service, Christelle Ovelha, adjointe, 021 721 31 65